



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 B.P. 400 COTONOU E-mail : douanes_beninoises@yahoo.fr
Site web : www.douanes-benin.net Fax : (00229) 21 31 10 60 -
Tél. (00229) 21 31 55 48 (Rép. du Bénin)



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 18 DEC 2018

Le Directeur Général

N° 4462/DGDDI/DLRI

NOTE DE SERVICE

A tous

- DIRECTEURS TECHNIQUES CENTRAUX
- DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX
- CHEFS SERVICES CENTRAUX
- CHEFS SERVICES D'INTERVENTION RAPIDE
- RECEVEURS
- CHEFS DES OPERATIONS COMMERCIALES
- INSPECTEURS
- CHEFS DE BRIGADE
- CHEFS DE POSTE

Objet : Création d'un Groupe de travail secteur public-secteur privé sur le Programme d'Opérateur Economique Agréé (OEA).

Référence : Note de service n° 4293/DGDDI/DLRI du 29 décembre 2016

En vue de l'opérationnalisation du Programme d'Opérateurs Economiques Agréés et conformément aux Directives de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), il est mis en place un Groupe de Travail (Administration-secteur privé) pour la promotion de l'approche participative.

Ledit groupe de travail ayant pour tâche, l'amendement et la validation des différentes étapes de mise en œuvre dudit programme, est composé ainsi qu'il suit :

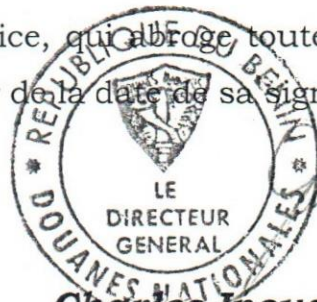
- **Président** : Directeur Général des Douanes et Droits Indirects ;
- **Vice-Président** : Directrice de la Gestion de l'Information ;
- **1^{er} Rapporteur** : un (1) représentant de la CCIB ;
- **2^{ème} Rapporteur** : Directeur de la Législation et des Relations Internationales.

• Membres :

- un (1) représentant du Conseil National des Chargeurs ;
- Trois (3) représentants de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Bénin ;
- Trois (3) représentants du Patronat des importateurs et exportateurs ;
- Trois (3) représentants de la Fédération Béninoise des Commissionnaires Agréés en Douane ;
- Deux (2) représentants de la société WEBB FONTAINE ;
- Un (1) représentant de Bénin Control SA ;
- Trois (3) représentants de l'Administration des douanes.

Il peut faire appel à toute personne ressource pouvant l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

La présente note de service, qui abroge toutes dispositions contraires antérieures, prend effet pour compter de la date de sa signature.



Charles Inoussa SACCA BOCO.-

COPIE :

MEF

« A T C R »